

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie réuni le 26 novembre 2018 au Conseil Départemental de la Seine-Maritime à ROUEN, sous la présidence de M. Luc LEMONNIER, en présence du représentant de Mme la Préfète de la Région Normandie, de M. Philippe SIMEON-DREVON, Contrôleur Général Économique et Financier, et de M. Patrick MOREL, Agent comptable de l'EPF Normandie,

- VU** le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n°2014-1732 du 29 décembre 2014, n°2015-979 du 31 juillet 2015 et n°2018-777 du 7 septembre 2018, l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n°2011-1900 du 20 décembre 2011,
- VU** le Programme d'Action Foncière en date du 14 novembre 2016 liant la Ville de **VERNON** et l'EPF Normandie,
- VU** la délibération adoptée le 12 octobre 2018 par le Conseil municipal de VERNON sollicitant l'intervention de l'EPF, et s'engageant au rachat des biens dans le délai de cinq ans,
- VU** l'estimation réalisée le 17 octobre 2018 par France Domaine,
- SUR** les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
D E C I D E**

D'acquérir, à la demande de la Ville de **VERNON** (Eure) la maison du peintre Pierre Bonnard, édifée sur la parcelle cadastrée section **BC n° 286** sise 41 Rue des Andelys à proximité du parcours de "la Seine à vélo" et représentant une surface de 2 688 m².

Cette intervention conditionnée à la refonte du Programme d'Action Foncière (présentation au CA du mois de février 2019), a pour objet la préservation du patrimoine remarquable et l'ouverture au public.

La durée de portage pour cette intervention est fixée à 5 ans.

L'enveloppe projet est fixée à **580 250 € (Compte 923 023 – VERNON "Maison Bonnard")**.

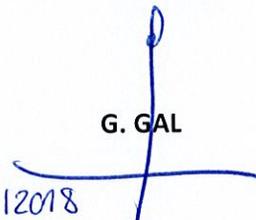
Cette délibération vaut avenant au Programme d'Action Foncière signé avec la Ville de VERNON le 14 novembre 2016.

Pour Le Président du Conseil d'Administration
de l'E.P.F. Normandie, absent,



L. LEMONNIER

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,



G. GAL

Délibération approuvée
A Rouen, le 26/11/2018
La Préfète,

**Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales
chargé du pôle "politiques publiques"**
Dominique LEPETIT